

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif



Séance tenue le 10 mars 2004

Numéro de la résolution CE04 0431

Il est

RÉSOLU :

- 1- de donner un accord de principe à l'avant-projet de plan d'action de protection et de mise en valeur des milieux naturels, joint à la présente résolution et identifié par la greffière adjointe par intérim;
- 2- de confier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir une consultation publique portant exclusivement sur les orientations contenues dans l'avant-projet de plan d'action de protection et de mise en valeur des milieux naturels », le tout conformément à l'article 83 de la Charte de la Ville;
- 3- d'autoriser, pour l'année 2004, une dépense de 236 000 \$ pour la création de trois postes professionnels temporaires et une dépense de 220 000 \$ aux fins de l'octroi de contrats de services professionnels nécessaires au support ponctuel à la démarche;
- 4- d'autoriser, pour l'année 2005, une dépense de 315 000 \$ pour les trois postes de professionnels temporaires et une dépense de 160 000 \$ aux fins de l'octroi de contrats de services professionnels nécessaires au support ponctuel à la démarche;
- 5- d'imputer ces dépenses comme suit, après avoir opéré le virement de crédits y détaillé :

Provenance :	2004	2005
001-3-680067-713201-4190	456 000,00 \$	475 000,00 \$
Imputation :		
001-3-662405-713201-1100	171 548,40 \$	228 973,50 \$
001-3-662405-713201-2000	64 451,60 \$	86 026,50 \$
001-3-662405-713201-4190	220 000,00 \$	160 000,00 \$

Adopté à l'unanimité.

[Certificat n° CTC1030203006](#)

1030203006
12.001

Frank ZAMPINO

Colette FRASER

Président du comité exécutif

Greffière adjointe par intérim